

Louis Joseph CHRETIEN

N<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>  
 L'an mil huit cent quarante, le onzième jour du mois de janvier,  
 à quatre heures du soir, en la Mairie et par devant nous  
 Louis Joseph Obert, Maire officier de l'état-civil de la commune  
 de Wizermes, Canton de Saint Omer (Nord), arrondissement de  
 Saint Omer, Département du Pas de Calais, ont comparu  
 Louis Joseph Chrétien, âgé de vingt huit ans, oursiers mariés,  
 et Jacques Joseph Barrois, âgé de soixante quatre ans, ma-  
 nouvrier, tous deux domiciliés en cette commune, lesquels nous  
 ont déclaré que Louis Joseph Chrétien, âgé de trois ans ne a  
 fille et domicilié à Wizermes fils du premier comparant et  
 de Josephine Delmart est déposé en la maison de son père  
 Mr. en cette commune, au jour d'hui à quatre heures du matin,  
 la dite déclaration faite par les sieurs Louis Joseph Chrétien  
 et Jacques Joseph Barrois ci-dessus dénommés. Le premier  
 père du Dément nous étant assuré du Dément par notre trans-  
 port auprès de la personne décédée, nous en avons sur le  
 champ dressé le présent acte.  
 Lecture faite, les deux témoins ont déclaré ne savoir signer  
 de ce interpellé, et nous avons signé

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites en la commune de Wernher, Saxon; la première le quinze novembre dernier et la seconde le vingt deux dudit mois jour de Dimanche à l'heure de midi aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée faisant droit à leur requête lecture faite tant des actes représentés qui demeureront annexés au présent après avoir été paraphés par les Parties et par nous que du chapitre VI du titre du code civil intitulé du mariage avons demandé de l'avenir époux et de la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement de leur nom de sa loi que le Sieur Jean François Bimon et Sophie Sans sont unis par le mariage.

De quoi nous avons dressé acte en présence de Charles François Sans âgé de quarante un ans contre maître papeter de Desire Joseph Sans âgé de trente sept ans ouvrier papeter tous deux domiciliés à Saphmer de Henri Bertin Delue âgé de trente neuf ans ouvrier menuisier et de Louis Joseph Wintrebert âgé de quarante cinq ans Institutuel tous deux domiciliés à Wernher qui nous ont déclaré les deux premiers être frères germains de la comparante et les deux derniers être ami du comparant et ont l'époux le père de l'épouse le premier troisième et quatrième témoin. Wintrebert nous a juré sur acte l'époux et le deuxième témoin. ont déclaré ne savoir signer de ce interpellé après lecture faite

O A. H. H. H.

Témoin  
L. J. Wintrebert

à pass

la Delue